

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 07 juin 2022

Président : M. ALLOIN, 1^{er} adjoint

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents :

M. ALLOIN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers,

Excusés : Mmc ZARTARIAN (procuration à Mmc MOULIN), Mmc CLAMARON (procuration Mmc NABETH), M. RABEHI (procuration à M. AMOROS), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), M. BOURGEAY (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration Mme BOYADJIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. SCHROLL), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme PERRIET-ROUX.

Absent : M. NAAMANE

=====

Objet : **Budget annexe des locaux professionnels et commerciaux de Prainet –**
Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,

VU la délibération n° 21.03.25.02 du Conseil municipal en date du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif pour le budget annexe de Prainet 2021,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021,

VU le compte administratif joint en annexe,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 20 mai 2022,

CONSIDERANT que le compte administratif clôt le cycle budgétaire et récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire, et que le présent rapport synthétise les opérations du budget annexe du Prainet sur l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le résultat du compte administratif de l'exercice 2021 est conforme aux résultats du compte de gestion qui ont été soumis au cours de cette même séance, à savoir :

La section d'exploitation

| | |
|--|---------------------|
| - montant des titres de recettes émis | 109 914,65 € |
| - montant des mandats de dépenses émis | 69 976,23 € |
| Résultat de l'exercice | 39 938,42 € |
| - excédents antérieurs reportés | 66 388,25 € |
| Le résultat d'exploitation cumulé excédentaire de clôture s'élève à | 106 326,67 € |

La section d'investissement

| | |
|---|---------------------|
| - montant des titres de recettes émis | 48 217,52 € |
| - montant des mandats de dépenses émis | 29 671,87 € |
| Excédent de financement de l'exercice..... | 18 545,65 € |
| - excédents antérieurs reportés | 197 007,03 € |
| L'excédent de financement cumulé de la section d'investissement s'élève à ... | 215 552,68 € |
| Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à | 0,00 € |
| Le résultat cumulé d'investissement, après couverture des restes à réaliser, traduit un excédent de financement disponible de | 215 552,68 € |

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le compte administratif 2021,
- **AUTORISER** Monsieur ALLOIN à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU PREMIER ADJOINT.

| | |
|-------------------|--|
| POUR | 32 - M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PAQUIER |
| CONTRE | |
| ABSTENTION | |

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Adjoint délégué à l'Espace
public, travaux, prévention,
tranquillité publique et mobilité



A blue ink signature of J-E. ALLOIN is written over a circular official stamp of the Ville de Decines Charpieu. The stamp contains the text 'VILLE DE DECINES-CHARPIEU' and 'M. N° 69150 Cedex'.

J-E. ALLOIN

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

